LEGENDE

Zones urbaines

- UA — Zone à vocation mixte correspondant aux noyaux anciens d'urbanisation
- UAb — Secteur du vieil-Duquet à hauteur des constructions est plus faible que dans le bourg
- UB — Zone à vocation mixte correspondant aux extensions du bourg et à des hameaux
- UBa — Secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUb — Secteur réservé pour une urbanisation de plus faible densité et de plus faible hauteur

Zones agricoles

- A — Zone de richesses naturelles à protéger en raison de la valeur agricole des terres

Zones naturelles et forestières

- N — Zone naturelle protégée
- Nh — Secteur pouvant recevoir pour des équipements dans lequel des constructions ont déjà été édifiées ou un développement modéré de l'habitat sera possible
- Zone inondable (Plans Plan des Surfaces Submersibles et Atlas des zones inondables)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Plantation à réaliser

Principes d'aménagement des zones à urbaniser

- Zone non-oedificandi

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1° REVISION

Commune de

CHAMBOURG-SUR-INDRE

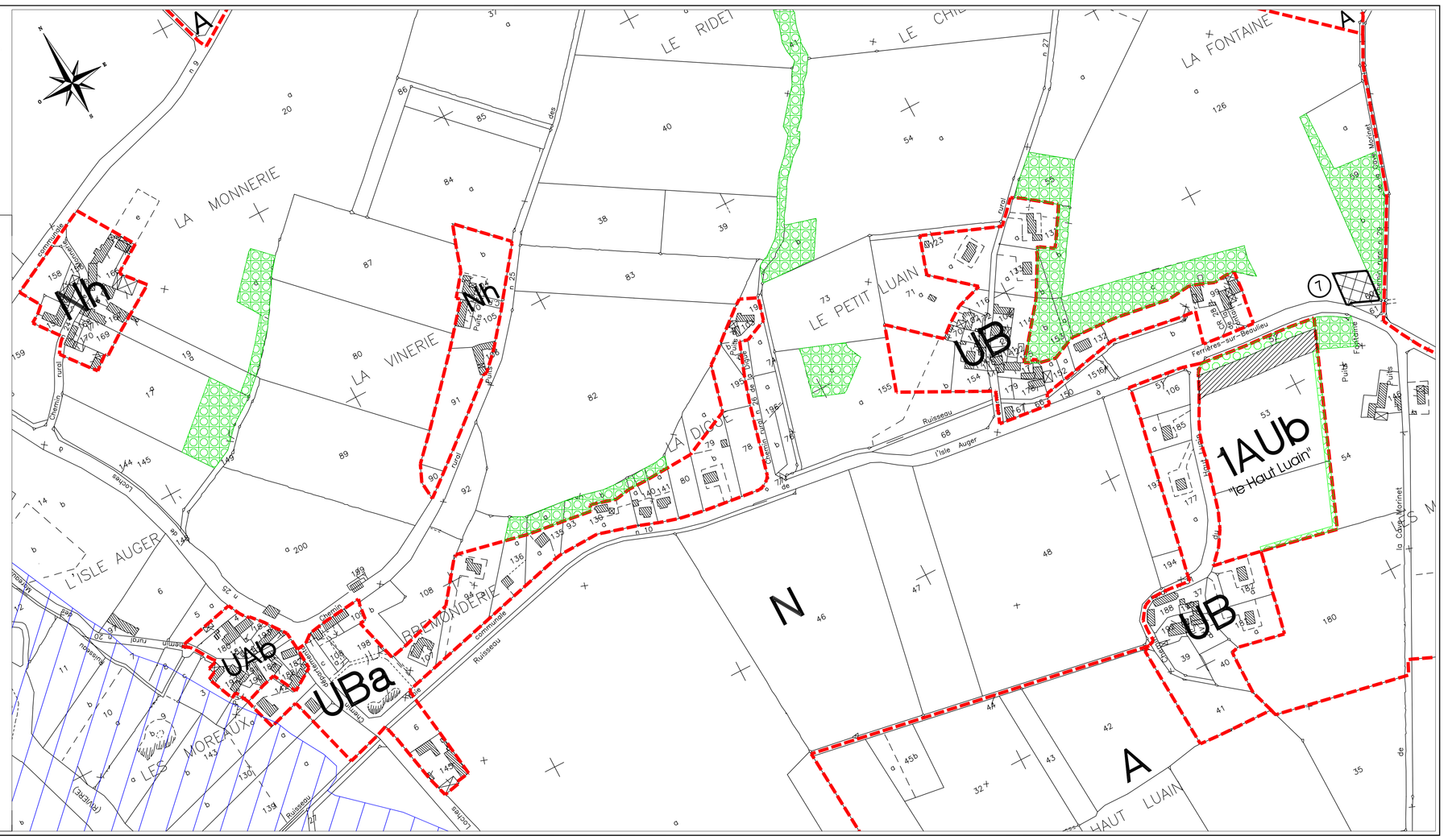

Réalisation

2 rue de l'Ile Saint-Martin
37420 HOMMES

Tél. : 02 47 95 37 66
Fax. : 02 47 95 37 66

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

en date du

approuvant la révision du P.L.U.

Le Maire,

Echelle
1 / 2 000 e

Règlement - Document graphique

La Brémonderie / Le Luain

4.d